



SNT

SYNDICAT
NATIONAL
DES
TERRITORIAUX



Ensemble et pour tous

REMUNERATIONS, NE BOUDONS PAS NOTRE PLAISIR

*Répondant aux demandes des organisations syndicales de revalorisation des rémunérations, le Président a annoncé la 21 avril un **plan de mesures en faveur du pouvoir d'achat et de l'attractivité employeur.***

Le SNT CFE-CGC se félicite de cette décision tant attendue et attend des précisions sur les modalités de mise en œuvre.

*Prenant acte de l'attribution d'une prime exceptionnelle (+ 4,5 % via le CIA), d'une prime récurrente (+2 % en année pleine, via l'IFSE ?) et de l'augmentation de la valeur du ticket restaurant (10 € contre 7,5 €), le **SNT CFE-CGC renouvelle ses propositions pour renforcer l'attractivité employeur du Département :***

- 1. Un plan d'avancement/ promotion ambitieux (au moins 20% des agents éligibles, contre moins de 10% en 2022) et transparent sur l'application des critères, reconnaissant l'investissement des agents ;***
- 2. Un plan de revalorisation annuel du salaire des agents contractuels ;***
- 3. Des négociations salariales avec les organisations syndicales pour la poursuite de ce plan (prise en compte de l'inflation depuis 2022, mise en œuvre d'une prime collective, à l'instar du département 92...).***

En 2023, le SNT CFE-CGC vous propose un point d'information bimensuel

06.67.29.00.91 – cfe-cgc@yvelines.fr

